

Hochparterre Wettbewerbe

Schweizer Fachjournal für Architekturwettbewerbe

Cahiers suisses des concours d'architecture

Quaderno svizzero del concorso d'architettura

Jahrgang 54, Heft 3, Juli 2026

Preis: CHF 44.- / € 41.-
ISSN 2673-3803



Ökobilanzen vergleichen

**HOCH
PART
ERRE**

ASSAINISSEMENT ET EXTENSION DE LA BORDIER- HÜTTE, ST. NIKLAUS

Objectif Moderniser et réorganiser la cabane Bordier afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail du personnel, de réorganiser les dortoirs pour un meilleur confort, de mettre aux normes les installations techniques (eau, énergie, incendie) et d'augmenter la capacité de 44 à environ 55 à 60 places.

Altitude 2886 m

Enveloppe budgétaire

CHF 3,3 mio

Maître d'ouvrage

section genevoise du Club Alpin Suisse (CAS), Genève

Procédure concours de projets en procédure sur invitation

Participant-e-s 9 équipes

Attribution du mandat au moins 60% des prestations partielles (conformément à la norme SIA 102), sous réserve: détermination et contrôle des coûts, direction des travaux et finitions

Organisation du concours

Club Alpin Suisse (CAS), Berne

Jugement février 2026

1^{er} rang 1^{er} prix, recommandation à l'unanimité, CHF 8500.-
Kompis Architectes, Genève

2^e rang 2^e prix, CHF 7000.-
Lacroix Chessex, Genève

3^e rang 3^e prix, CHF 5500.-
mijong, Sion

Autres participant-e-s

indemnité de CHF 1500.- chacun-e

- group8, Carouge

- FAZ Architectes, Genève

- BCRarchitectes, Carouge

- DER architectes, Martigny

- acau architecture, Carouge

- Cabinet, Genève

Jury / membres professionnel-le-s

- Philippe Venetz, architecte cantonal, Sion (modération)

- Catherine Gay Menzel, architecte, Monthey

- Christophe Ricq, architecte et membre de la section genevoise du CAS, Pregny-Chambésy

- Ulrich Delang, architecte et chef

du domaine des cabanes du CAS, Berne

- Arnaud Michelet,

architecte paysagiste, Lausanne

- Eik Frenzel, architecte et membre de la commission des cabanes CAS, Lausanne

- Hanspeter Bürgi, architecte et président de la commission des cabanes CAS, Berne (suppléant)

Jury / membres non professionnel-le-s

- Frank Lavanchy, coprésident de la section genevoise du CAS, Versoix

- Marc Renaud, responsable des cabanes, section genevoise du CAS, Genève

- Baudouin Legast, finances, section genevoise du CAS, Trélex

- Michael Kalbermatten, président de la commune de St. Niklaus

- Irmgard Flörchinger, préposée de la Bordierhütte, section genevoise du CAS, Genève (suppléante)

Spécialistes-conseils

- Gilbert Burtin, ingénieur civil, représentant du MO, section genevoise du CAS

- Nathalie Werlen, gardienne de la Bordierhütte, St. Niklaus

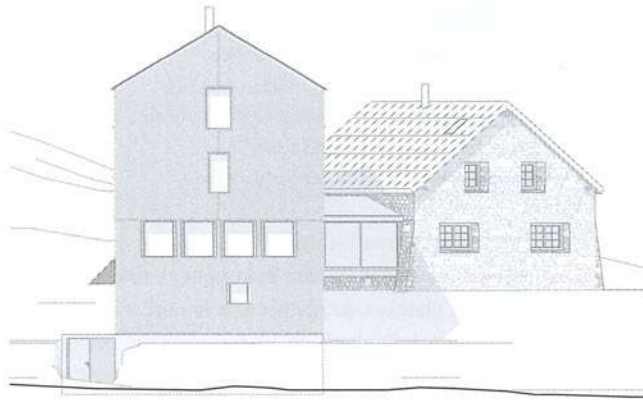
- Christophe Valentini, Service cantonal des monuments historiques, Sion

- Marion Herren, architecte et collaboratrice construction

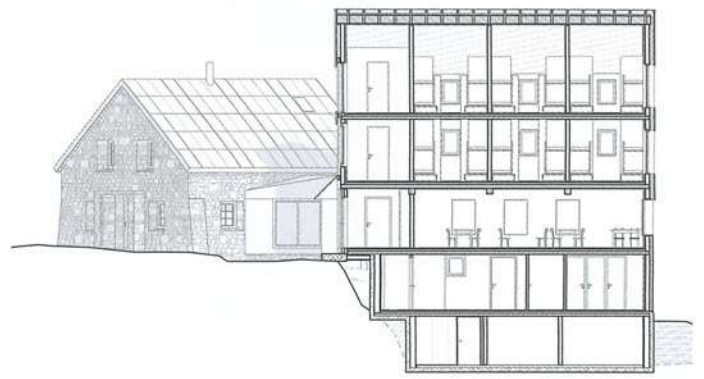
des cabanes CAS, Berne



La «Bordierhütte» doit être agrandie et rénovée. photo: Marion Herren / CAS



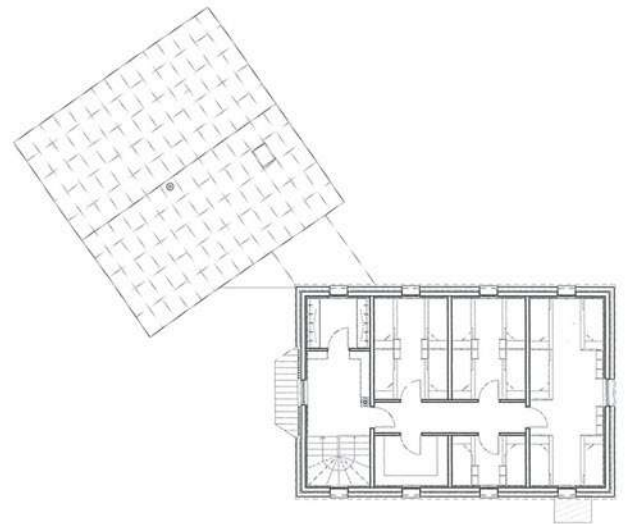
Façade nord



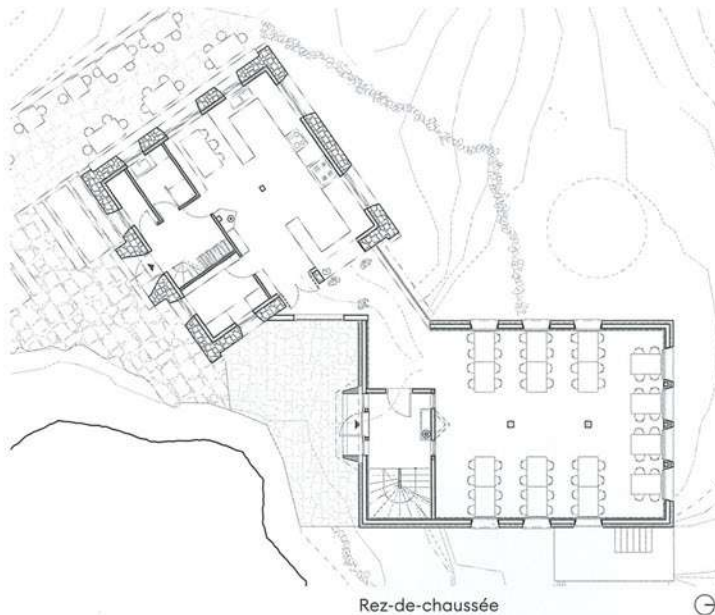
Coupe longitudinale



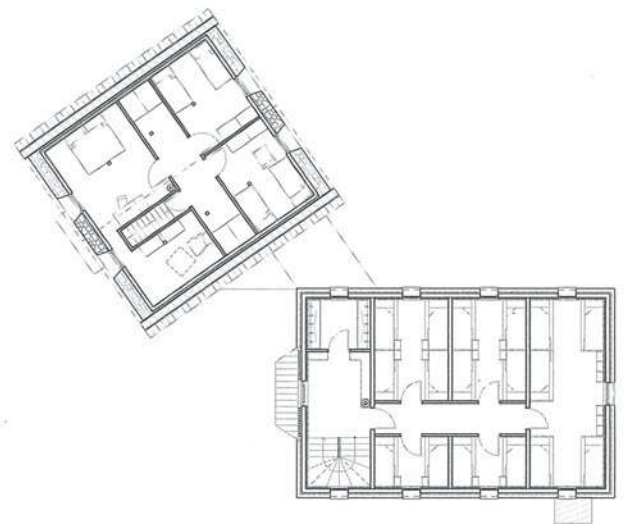
Coupe transversale



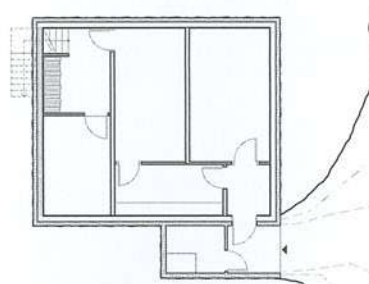
2^e étage



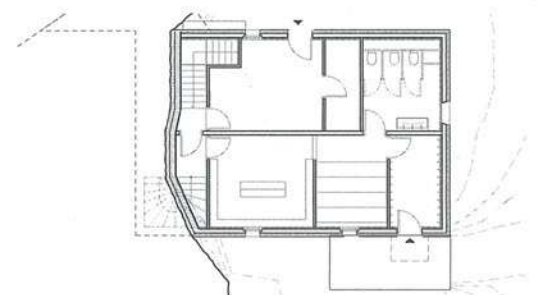
Rez-de-chaussée



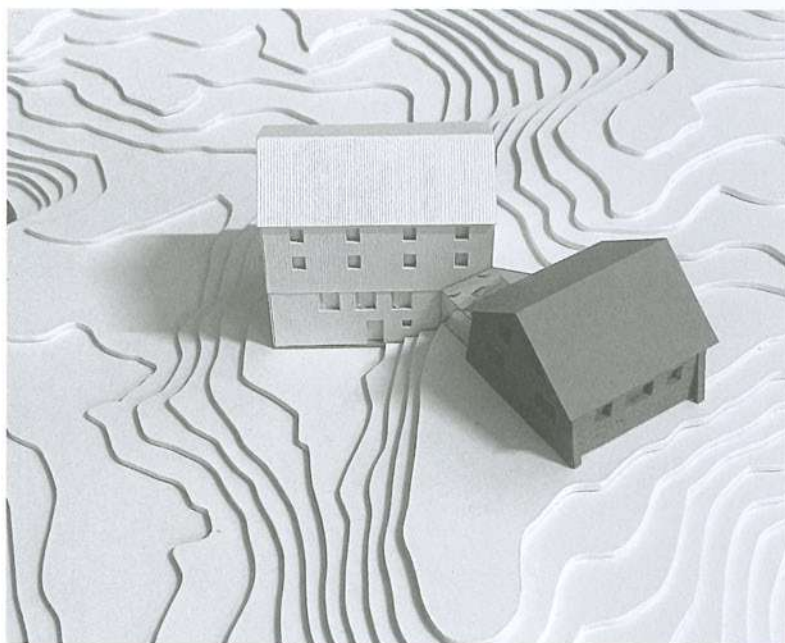
1^{er} étage



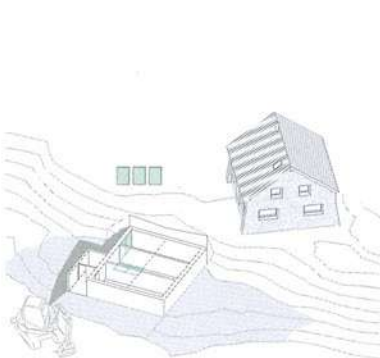
Sous-sol



Rez-de-chaussée inférieur



Les surfaces complémentaires sont regroupées dans un nouveau volume de quatre niveaux.



Panneaux isolants réemploi



Montage des étages supérieurs

2^e rang «LAGOPÈDE ALPIN»

Architecture: Lacroix Chessex, Genève

Collaboration: Simon Chessex, Hiéronyme Lacroix,
Jonathan Zwygart, Attis Bijleveld

Ingénierie civile: Rise Engineers, Zurich

Le projet propose la réalisation d'un nouveau bâtiment indépendant implanté au nord-est de la cabane historique. La volumétrie et l'orientation de ce volume sont soigneusement étudiées et établissent une relation claire avec la construction existante. Le projet se distingue par sa qualité architecturale et par la précision des gestes qui régissent la relation entre l'ancien et le nouveau bâtiment. L'espace de connexion constitue un moment spatial particulièrement intéressant et assure une articulation efficace entre les deux entités.

La stratégie consistant à limiter l'emprise au sol conduit toutefois à développer le programme sur cinq niveaux, dont deux niveaux en sous-sol. Cette organisation verticale complexifie la distribution interne et soulève certaines questions d'exploitation dans le contexte d'une cabane alpine. L'accès principal s'effectue au rez-de-chaussée supérieur, tandis que l'accès au local d'hiver est situé au rez-de-chaussée inférieur, impliquant des parcours peu intuitifs. La verticalité du projet nécessite d'importants travaux de terrassement.

La création d'un niveau de sous-sol entièrement enterré entraîne une intervention considérable sur le terrain naturel et contribue à augmenter le coût global du projet. Le jury apprécie la qualité architecturale de la proposition ainsi que la précision de la relation entre l'existant et la nouvelle construction. Toutefois, la complexité constructive et les coûts importants liés aux terrassements ont conduit le jury à classer ce projet au deuxième rang. Rapport du jury



Le nouveau volume indépendant, dont la forme évoque les chapelles de montagne, s'élève verticalement pour accueillir les espaces publics.